

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Publié le 15/07/2024

Conseil Syndical
Session du 11 juillet 2024
2^e Convocation

Le onze juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Florence BOURGEOIS – François FOURCHES – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 5

Secrétaire de séance : François FOURCHES

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU -

Date de convocation : 4 juillet 2024

Délibération N° C24-52

2^e Convocation

PARTENARIATS ECONOMIQUES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A INITIATIVE SAVOIE
ABONDEMENT AU FONDS DE PRETS

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, précise que les subventions aux différentes structures d'accompagnement des entreprises locales concourent au dynamisme économique du territoire.

En soutenant les projets ou le fonctionnement de ces acteurs, Chambéry-Grand Lac économie vise trois enjeux majeurs :

- Permettre la mise en place et le développement de filières économiques créatrices de richesses.
- Contribuer au développement des relations « enseignement supérieur – tissu économique local »

- Contribuer à développer un tissu économique dynamique et donc créateur d'emplois.

Dans ce cadre, les entreprises en création ou en développement s'appuient sur des structures de financement pour les accompagner dans leurs projets en complément des concours bancaires traditionnels.

Ces structures permettent aussi l'accompagnement individuel des chefs d'entreprise (parrainage) mais aussi l'intégration de ces derniers dans les réseaux économiques locaux.

La plateforme d'Initiative Locale « Initiative Savoie Nivolet », animée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Chambre d'Agriculture intervient sur le territoire depuis plus 25 ans.

L'objectif est de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprise.

Elle apporte son soutien aux porteurs de projets sous la forme de prêts d'honneur, de suivis techniques personnalisés et de parrainages par des chefs d'entreprise expérimentés.

Depuis sa création, la plateforme d'Initiative Locale a soutenu 570 projets sur le territoire, accordant plus de 6,6 M€ de prêts d'honneur qui représentent environ de 58,5 M€ de financements bancaires associés.

Cette plateforme est « chapeautée » au niveau départemental par l'association « Initiative Savoie ».

Cette association gère notamment le fonds de prêts d'honneur.

Ce fonds de prêts s'est érodé du fait des défaillances de certains bénéficiaires et se révèle aujourd'hui insuffisant pour faire face au développement régulier de la plateforme (nombre de prêts d'honneur doublé en 10 ans).

Le Président de l'association a indiqué que le montant du fonds ne permettra plus d'accorder de nouveaux prêts d'honneur à très brève échéance.

Il a proposé à Chambéry Grand Lac économie de verser une subvention exceptionnelle de 100 000 € pour reconstituer ledit fonds et pouvoir continuer à soutenir les projets détectés par les animateurs de la plateforme.

Il a rappelé qu'un apport financier de la collectivité permettrait de solliciter la Région pour qu'elle puisse également abonder pour reconstituer ce fonds.

Initiative Savoie s'engage à verser la subvention ci-dessus définie sur une ligne spécifique de ce fonds, ligne dédiée aux dossiers situés sur le territoire de Chambéry-Grand Lac économie.

Madame la Présidente rappelle que les collectivités locales avaient été sollicitées entre 2004 et 2010 pour participer au financement de ce fonds de prêts.

En conséquence, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association Initiative Savoie.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2024.

✓ **Vu** les courriers de sollicitation de l'association en date du 2 février 2024,

✓ Vu le budget 2024

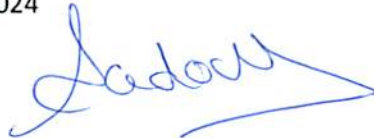
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association Initiative Savoie.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,

Le 11 juillet 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente